

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 01/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 01/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 04/03/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_039-DE
		1.1.8
		Avenants

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **26 février 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 16 février 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉSANGLES à Mme Muriel AVID
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Françoise LACAPERRE à M. Éric MATTIUSSI
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Joël VAN DEN BON à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Travaux de mise en conformité des tribunes et des vestiaires du terrain de football - Avenant négatif du lot n°1

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Madame l'adjointe au maire rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise MONTIES pour un montant de 42 600,00 € TTC.

En cours de réalisation, il s'est avéré que les travaux prévus par le maître d'œuvre (appuis de fenêtres et seuils, modification du socle du chauffe-eau ...) n'étaient pas nécessaires

Pour permettre l'élaboration du décompte général définitif du lot n°1, il est indispensable de réduire le montant de ce lot en tenant compte des travaux non effectués par l'entreprise, soit un avenant de – 4 152 € TTC.

Madame l'adjointe au Maire précise que cet avenant doit être soumis à l'approbation du conseil municipal car son montant présente une différence de plus de 5% du montant du lot, son attribution ayant été approuvée par délibération en date du 30 janvier 2023.

Après en avoir délibéré,

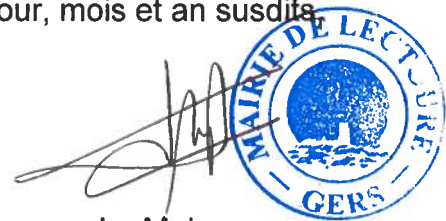
le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant négatif d'un montant de – 3 460€ HT soit – 4 152€ TTC ainsi que tous documents relatifs au lot n°1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 1 MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 1 MARS 2024